

Appel à projet – concours réservé aux étudiants des Ecoles Supérieures d'Art

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de la valorisation du Patrimoine du Cœur des Vosges, s'inscrivant dans la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », le Pays d'Epinal Cœur des Vosges lance un concours à l'attention des élèves des Ecoles Supérieures d'Art de France. L'objet est la réalisation d'un visuel destiné à la signalétique indiquant l'entrée des visiteurs dans le « Pays d'Art et d'Histoire ».

Le Pays d'Epinal Cœur des Vosges, « Pays d'Art et d'Histoire » :

Situé au Sud de la Région Lorraine, le Pays d'Epinal Cœur des Vosges est un territoire d'environ 2 192 km², qui occupe le tiers central du département des Vosges. Traversé dans un axe Nord-Sud par la Moselle, le Canal des Vosges et les principales voies de communication, il alterne entre paysages urbanisés et zones rurales.

De par son étendue, seule sa partie centrale, regroupant 63 communes, a été labellisée « Pays d'art et d'histoire » en 2014 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce territoire trouve sa cohérence autour des deux cours d'eau majeurs que sont le Canal des Vosges et la Moselle, qui traversent des paysages variés.

Le secteur Nord, de Charmes à Epinal, est très urbanisé et possède de nombreuses traces d'un passé industriel récent, aujourd'hui en déclin. On y trouve des friches industrielles, parfois de grande qualité architecturale, ainsi que de nombreuses cités pour loger les ouvriers.

Le secteur sud est, quant à lui, beaucoup plus rural. Le plateau de la Vôge présente des paysages vallonnés où alternent petits villages, forêts et zones agricoles. C'est une zone de transition entre les villages lorrains typiques (villages rues) que l'on trouve au nord et les villages dispersés en hameaux, qui s'étendent jusqu'au début du massif des Vosges. Ces villages de caractère possèdent généralement un patrimoine vernaculaire de qualité, lié aux anciennes activités du territoire (fermes, lavoirs, moulins, féculeries, etc...), un fort patrimoine thermal à Bains-les-Bains et Plombières-les-Bains ainsi que quelques industries isolées qui ont laissé leurs marques (Manufacture de Bains-les-Bains, Brasseries de Xertigny, Forges d'Uzemain, etc...)

Au centre, Epinal est la plus grande ville du Pays d'art et d'histoire. Vieille de mille ans, la cité possède un riche passé, comme en témoignent son centre-ville ancien et son château. Mais si elle est particulièrement reconnue, c'est à cause de son Imagerie, qui date du XVIIIème siècle. Si l'imagerie d'Epinal a une histoire importante et de nombreuses productions différentes, elle est aujourd'hui l'une des rares encore en activité dans le monde.

Les conflits du XIXème et du XXème siècle ont également profondément marqué le territoire. L'agglomération d'Epinal devint une place forte après la guerre de 1870, avec de nombreuses casernes, arsenaux, etc... Elle fut entourée d'une ceinture fortifiée, dont l'un des plus illustres vestiges est le Fort d'Uxegney. Cependant, la

guerre de 1939-1945 a durement touché le pays, avec de nombreuses destructions, notamment à Charmes et Epinal. C'est pour cette raison que des quartiers entiers ont dû être reconstruits dans les années 50, créant des îlots contemporains à ne pas négliger et qui présentent des intérêts architecturaux.

Article 2 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous les étudiants des Ecoles Supérieures d'Art de France

Article 3 : Durée du concours

Le concours se déroulera du 5 septembre 2015 (date du lancement et des inscriptions) au 10 novembre 2015 (date limite de remise des créations).

Le jury délibérera mi-novembre, pour une remise des prix en décembre, à Epinal, à l'occasion de la diffusion d'un film réalisé sur les Forts Seré de Rivière, présents en nombre autour d'Epinal.

Les gagnants seront informés dès la fin des délibérations du jury.

Article 4 : L'Image

L'objectif de cette illustration est de figurer sur un totem de 1m x 2m50. L'illustration fournie devra donc respecter ce format. Elle devra être lisible de loin et compréhensible par le plus grand nombre.

Pour les illustrations numériques, les formats PNG, JPEG et PDF sont acceptés.

Droits :

L'illustration choisie sera la propriété du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Pour les besoins de la communication et de la promotion, le Pays d'Epinal est autorisé à reproduire et diffuser cette dernière sans droits, sur tout support : documents imprimés, numérique et multimédias.

Article 5 : Thème de l'illustration

« Vous entrez en Pays d'Art et d'Histoire »

Article 6 : le jury

Le jury sera composé de représentants du monde la culture et de l'art en Lorraine, sous l'égide du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Il délibérera durant la seconde quinzaine de novembre.

Article 7 : prix

Le gagnant se verra remettre un chèque d'un montant de 1000€.

Article 8 : remise des prix

La remise des prix aura lieu en décembre 2015 à Epinal, à l'occasion de la diffusion du film réalisé sur les Forts Seré de Rivière, aux Cinémas Palace.

Une large opération de communication sera mise en place autour de l'événement.

Modalités de participation au concours

Pour participer au concours il est nécessaire de s'inscrire par courriel auprès de rduchene@pays-epinal.fr

L'illustration est à envoyer en recommandé et dans un emballage approprié avant le 1^{er} novembre 2015, à l'adresse suivante :

Romarc Duchêne

Chargé de mission « Pays d'Art et d'Histoire »

Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

04 rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

Tél : 03 29 35 12 69

Merci de préciser :

vos noms, prénoms, adresse mail, n° de portable, adresse postale – nom de votre établissement et niveau d'étude.

Et de l'accompagner d'une note d'intention destinée au jury, expliquant votre démarche et votre création en relation avec le thème du concours.

Pour tout renseignement concernant le concours, vous pouvez envoyer un mail à rduchene@pays-epinal.fr